



Projet éducatif Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ville de Cébazat

2018-2021



Organisé avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales





Présentation

Située au nord de l'agglomération clermontoise, Cébazat est une ville de 8.600 habitants en pleine expansion. D'une superficie de 1.002 hectares, elle s'est forgé une identité en préservant un cadre paysager attrayant où les activités industrielles côtoient le maraîchage. Deux éléments forts structurent notre commune, le Bédard ruisseau qui constitue l'axe principal de la ville et ses 2 parcs : Le domaine de la Prade (5 h) et le parc Pierre Montgroux (6,7 h). Soucieuse de répondre aux besoins des familles et au bien-être des enfants la Ville a décidé, dans le cadre d'un contrat enfance, de mettre en cohérence et d'harmoniser les actions existantes sur la Commune accueil périscolaire, restaurant scolaire, aide aux devoirs et de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les vacances scolaires et les mercredis.

Les établissements scolaires : la Ville compte 2 groupes scolaires publics Jules Ferry et Pierre et Marie Curie composés d'une école maternelle et élémentaire, auxquels s'ajoute l'école privée Sainte Cécile. Les collégiens dépendent du collège Anatole France à Gerzat.



L'ALSH, offre un espace de loisirs, d'animation et de garde adapté aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille depuis 1997, il accueille les enfants de 3 à 17 ans. L'équipe, composée d'animateurs diplômés, prend en compte les besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux des enfants. Les plannings d'activités sont originaux et respectueux des rythmes de chacun. Les enfants ont la possibilité d'être acteurs de leurs loisirs en choisissant entre plusieurs activités ou en les concevant.

Depuis la rentrée 2018, suite à la concertation avec la communauté éducative et le retour à la semaine de quatre jours, les horaires de l'ALSH sont :

- Période scolaire :
les mercredis de 7h45 à 18h15, à la journée ou à la demi-journée
chaque jour de classe de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h
- Période de vacances : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15, journée avec repas.
- Fermetures annuelles : vacances de Noël et mois d'août

Objectifs éducatifs

La mise en place de l'ALSH a été conçue pour respecter les valeurs et principes suivants :





A travers des activités nouvelles, incitatives et ludiques (physiques, sportives, culturelles, manuelles et d'expression) chaque enfant enrichira son champ personnel d'expériences. Ces activités n'étant pas toujours habituelle, il faudra parfois l'aider dans ses choix, surtout s'il ne connaît pas l'activité. En effet, quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant et lui permettre ainsi de **prendre du plaisir à créer, pratiquer, jouer, expérimenter, aller vers les autres, s'intégrer à l'intérieur d'un groupe, s'épanouir, apprendre, partager, échanger**. C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.



Le repos comme le jeu, sont des facteurs privilégiés de développement de l'enfant sur le plan physique, psychique et psychoaffectif. L'ALSH permet au jeune d'être le plus souvent possible en situation de création et de découverte. **Ouvert sur l'extérieur**, l'ALSH exploitera toutes les possibilités offertes par la ville et de façon générale par son milieu environnant. En élargissant les perspectives de l'enfant sur son environnement, il devra provoquer la rencontre de celui-ci avec des personnes, des situations, des lieux, des modes de vie autres que ceux dont il a l'habitude : c'est ce que l'on appelle **la découverte**.



La structure s'attachera à favoriser toutes les occasions de **dialogue avec les familles** et rechercher la meilleure communication possible avec les **autres acteurs de la vie locale**. Un **climat affectif accueillant** dans un environnement convivial sera mis en place. Un lieu agréable où l'enfant pourra faire des rencontres, des découvertes, et avoir des apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec ses pairs, les adolescents, les familles et les animateurs. Sans oublier de **favoriser le respect** entre les individus : enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes ainsi que des locaux et du matériel.



La **sécurité matérielle de chaque enfant** sera un souci majeur et constant, garant d'un fonctionnement en toute responsabilité.



En conclusion, les finalités et buts à atteindre décrits ci-dessus s'inscrivent dans une politique municipale globale d'accueil temporaire d'enfants. La création d'un ALSH répond à 2 fonctions, **une sociale**, de garde/accueil et **une éducative**. **Le projet éducatif** vise à l'épanouissement personnel, ouverture à la culture, à éveil de l'esprit critique, au développement du sens du partage... Il peut s'agir aussi de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilités. Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.



Modalités d'accueil

Les locaux : une partie des locaux scolaires et municipaux est mise à disposition :

- ✓ Locaux des écoles,
- ✓ restaurant scolaire,
- ✓ salle Prugnard,
- ✓ maison des jeunes,
- ✓ école de musique,
- ✓ gymnase municipal,
- ✓ bibliothèque,
- ✓ autres salles municipales.

Les espaces extérieurs attenants aux écoles seront utilisés : cours, préaux, etc. En outre la mise à disposition d'espaces extérieurs municipaux sera possible :

- ✓ parc Montgroux,
- ✓ terrains de sports,
- ✓ terrains de tennis,
- ✓ Piste d'athlétisme.
- ✓ Domaine de la Prade,
- ✓ L'espace multisports de la Couchée,

La restauration, les repas sont confectionnés par le restaurant scolaire, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ils sont réalisés par du personnel habilité assurant la restauration scolaire. Depuis la rentrée 2018, des modifications ont été apportées avec l'installation d'un meuble bain-marie pour les plats chauds et d'un îlot réfrigéré ainsi: les enfants sont acteurs et actifs, en rupture avec le service à table ils apprennent à pleinement exercer leur choix, ils se servent en autonomie au buffet froid. De plus les enfants sont invités à peser leurs déchets pour apprendre à mieux gérer les quantités qu'ils se servent et travailler collectivement contre le gaspillage alimentaire.

L'équipe, la Direction de l'ALSH est assurée par une directrice, également responsable de Service et un directeur avec BPJEPS LTP.

L'équipe, placée sous l'autorité du directeur, est composée d'animateurs diplômés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance) ou en cours de formation. Un plan de formation du personnel en poste est établi tant pour des formations génériques (Bafa, Bafd) que des formations spécifiques (maîtrise d'une technique manuelle). Il sera fait appel à des intervenants extérieurs pour des activités ponctuelles (arts du cirque).

Le matériel, l'équipe et les jeunes, pour réaliser des activités auront à disposition du matériel pour les activités :

- ✓ Manuelles : outils, nécessaire peinture, etc.
- ✓ Sportives : ballons, cordes, etc.
- ✓ Expression : magnétophones, livres etc.

De façon épisodique, du matériel fourni par des prestataires extérieurs sera utilisé (ex: vélos et casques pour sortie VTT).



Une journée type (mercredi et/ou une journée de vacances scolaire)

- ✓ 7 H 45 - 9 h : Accueil échelonné des enfants (pratique d'activités individuelles).
- ✓ 9 h 15 : Petite collation.
- ✓ 9 h 30 - 12 h : Activités collectives et/ou individuelles
- ✓ 12 h - 13 h : Repas
- ✓ 13 h 30 - 14 h : Temps de détente, repos.
- ✓ 14 h - 17 h 30 : Activités collectives et/ou individuelles.
- ✓ 16 h : Goûter.
- ✓ 17h30 - 18 h 15 : Départ échelonné.

La journée type de l'écolier avec accueil périscolaire

- ✓ De 7h30 à 8h30 : accueil de loisirs périscolaire
- ✓ De 8h30 à 11h30 : temps de classe
- ✓ De 11h30 à 13h30 : pause méridienne activités périscolaires
- ✓ De 13h30 à 16h30 : temps de classe
- ✓ De 16h30 à 18h : accueil de loisirs périscolaire

- Accueil échelonné.
- Activités collectives et/ou individuelles

- Temps de repas
- Activités collectives et/ou individuelles.

Prise en charge des enfants à 16h30. Activités collectives et/ou individuelles.
Départs échelonnés.

L'accueil des enfants porteurs de handicap sera favorisé.

Les équipes ont été formées et sont régulièrement sensibilisées à cet accueil. Un projet d'accueil, établi en concertation avec la famille, permet un accueil dans les meilleures conditions. Pour ce faire, les modalités d'accueil (horaires, conditions matérielles...) peuvent être aménagées et un partenariat avec le DAHLIR permet notamment, au besoin, de mettre en place un accompagnement par l'attribution d'un animateur supplémentaire.



Activités réalisables

S'agissant d'un temps de loisirs (voire de vacances) le plaisir de pratiquer des activités attrayantes et nouvelles sera recherché. Le contenu des activités sera réalisé par l'équipe d'animation et fera l'objet d'un projet pédagogique. Un programme d'activités étalé sur un mois (pour les mercredis) et sur une semaine (pour les vacances scolaires) sera proposé aux participants.

Activités physiques et sportives :

- ✓ sport individuel : tennis, natation, tir à l'arc, ...
- ✓ sport collectif : basket, volley, ...
- ✓ grands jeux extérieurs : épervier, course de sac...

Activités d'ordre culturel :

- ✓ visite de musées, de villes, de monuments, médiathèques...
- ✓ découverte d'entreprises, de services publics,
- ✓ participation à des manifestations culturelles : théâtre, expositions, etc.

Activités audiovisuelles et médias :

- ✓ atelier vidéo, photo.
- ✓ réalisation d'un journal, d'un film.
- ✓ informatique.

Activités manuelles :

- ✓ traditionnelles de l'enfance : peinture, bois, poterie, tissus, ...
- ✓ mais également moins courantes : réalisation d'un castelet et de marionnettes ou de jeux de société géants par exemple.

Activités d'expression :

- ✓ danse, chant, théâtre, ...création d'un spectacle présenté aux parents.
- ✓ plus : sorties à thème (ex : à la neige, à la ferme), mini-camps sur deux jours (équitation, randonnée, ...)

La palette des activités est riche et variée. Elle repose sur les compétences de l'équipe d'animation, son imagination et sa créativité. Les activités proposées s'appuient également sur les propositions des associations locales, en partenariat avec celles-ci. Les activités stimulant la participation des enfants à la vie de la cité seront recherchées (tri sélectif, développement durable, rencontres intergénérationnelles ...). La mise en place de projets à l'initiative des jeunes sera aussi favorisée de l'initiative à la concrétisation.



Evaluation

Les critères :

- ✓ Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.
- ✓ Qualitatifs : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Les outils :

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs si ce n'est à travers le retour des parents, des enfants, des animateurs. La synthèse des réponses nous permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques. Mais aussi les réunions de bilan, des fiches d'auto évaluations et d'évaluation pour l'équipe d'animation.

L'évolution de la structure :

Nous nous efforcerons, lors de l'évaluation de notre action, d'identifier des besoins à ce jour méconnus et d'y répondre proportionnellement à nos compétences.

La famille et le lien social dans une commune sont aussi au centre de nos préoccupations.

Conclusion

La création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement par la commune de Cébazat s'inscrit dans un programme plus vaste permettant d'accueillir les enfants de 3 à 17 ans dans des structures adaptées, avec du personnel qualifié et en partenariat avec les institutions concernées. Ce projet éducatif est une partie des fondations de ce programme destiné à la jeunesse de la cité.

